

pour 19 en Corrèze

Bulletin n° 126 décembre 2023

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Ussac Pays de Brive CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 20/12/2023

L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 – 3060. CPPAP : 0725 S 07414. Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :
Nathalie Ribière

Sommaire:

- P1: éditio
- P2-3 Stages FSU
- P4 et 5: ODCV en danger, tribune SFR
- P6 et 7: Choc des savoirs
- P8 et 9: SNUPden malaise personnels direction; SNEPAP
- Ministères sanctionnés
- P10 et 11: Collectif corrézien contre le SNU, SNUTEFI
- P12 et 13 SNEP
- P14 et 15: SNETAP travailler plus pour gagner moins
- P16 et 17: SNUEP réforme LP
- P18 et 19 SNES réforme contre le collège
- P20: SNUipp choc des savoirs

Éditorial

La FSU en tant que syndicat s'est fondée sur des valeurs démocratiques, républicaines dans la lignée de 1789. L'égalité, la fraternité, la liberté ne sont pas que des mots mais bel et bien des crédos et des sujets de luttes tant ils sont attaqués au quotidien en France comme dans le monde.

Les libertés de s'exprimer, de se rassembler, de manifester sont plus que jamais restreintes sur notre propre territoire. Les choix gouvernementaux mettant en péril l'égalité quant à l'accès aux services publics montrent une dérive persistante. La montée en puissance d'une idéologie de division, d'exclusion, de racisme avec celle du RN est une réalité. L'obscurantisme gagne du terrain.

L'ennemi devient l'autre dans toutes ses différences, au lieu d'être source d'enrichissement et d'ouverture d'esprit.

Devons-nous renoncer à ce qui fonde la FSU?

Face à l'individualisme grandissant, nous réaffirons la nécessité de mettre l'humain en avant, de privilégier ce qui fait société face à l'égoïsme intrinsèquement lié au néo libéralisme.

Face aux montées de la haine et du rejet de l'autre, nous ne pouvons que rappeler que l'unité est indispensable, en particulier dans les temps difficiles, que nous devons respecter et promouvoir le vivre ensemble et la diversité culturelle.

Face aux menaces sur les services publics, nous affirmons qu'il est primordial que soient préservés le rôle, les valeurs et le sens du service au public. L'Etat doit être le garant d'un accès égalitaire sur l'ensemble du territoire, il doit assurer le développement d'un service public ambitieux.

A l'heure où l'école est attaquée de toutes parts, l'Etat doit cesser sa politique de repli sur des valeurs dépassées et rétrogrades.

Non, le retour de l'uniforme n'améliorera pas les résultats, les groupes de niveaux déjà testés n'ont en aucune façon permis les progrès mais au contraire!

Les résultats des enquêtes PISA et PIRLS mettent en avant l'échec cuisant des choix pédagogiques et politiques de Mr Blanquer. Continuer sur cette voie avec des méthodes imposées ne peut conduire qu'à la même conclusion.

La FSU sera toujours porteuse de ses valeurs et de projets pour les promouvoir. Nous nous tiendrons toujours du côté du collectif, de l'ambition et non du repli sur soi.

Parce que les choix gouvernementaux actuels impactent fortement notre modèle social, nous faisons le choix de relancer au niveau départemental des formations par le biais de stages pour informer les agents sur les évolutions en matière de protection sociale. Il faut comprendre pour agir.

Nathalie Ribière

A FSU organise deux jours consécutifs de formation et d'information sur la **Protection sociale**. Ces stages de formation syndicale sont **ouverts à l'ensemble des personnels, enseignants, AESH**, ils sont indépendants l'un de l'autre, vous pouvez donc vous inscrire pour un jour ou les deux.

Nous vous rappelons que pour y participer vous devez adresser (par mail ou courrier) une demande d'autorisation d'absence à votre IEN (des modèles de courriers sont disponibles sur les sites de la FSU et de ses syndicats) **au moins un mois avant la date du stage, soit le 22 décembre au plus tard. Il s'agit d'une absence DE DROIT.** *En fonction de la situation du remplacement le moment venu, vous n'êtes cependant pas assurés d'être remplacés. Même non remplacés, vous pouvez participer à cette journée.*

Tous les personnels quels que soit leur fonction, leur statut (titulaire ou non, adhérent ou pas) ont droit à 12 jours de congés pour formation syndicale par an.

Tout refus doit parvenir 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé. À l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur si besoin.

Pour des questions d'organisation (capacité des salles, informations à faire passer en amont du stage etc), merci de vous **INSCRIRE** à fsu19@fsu.fr

22 Janvier 2024

La protection sociale menacée!

De 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Maison des association à Tulle

Place de la Bride

Il sera animé par **Hervé Moreau**, secrétaire national de la FSU, en charge des questions de Santé et Protection Sociale:

Quels sont aujourd'hui les enjeux sociétaux et syndicaux de la protection sociale ?

Alors quelle protection sociale pour demain ?

Comment décrypter les attaques dont elle fait l'objet ?

⇒ **Le matin: Quels sont nos droits en matière de santé?**

Les agents publics ont des droits attachés au statut: congés Maladie Ordinaires, congés Longue Maladie, Temps partiels thérapeutiques, accidents de service etc... Il est parfois difficile de s'y retrouver. Ce stage a pour but de vous aider à vous y retrouver.

⇒ **L'après-midi: Comment renforcer la protection sociale statutaire des agents publics?**

La réforme de la protection sociale s'inscrit dans le cadre général d'une politique néolibérale qui accroît les inégalités et affaiblit les services publics tout en diminuant les droits des personnels.

La FSU défend au contraire un modèle fondé sur un haut niveau de solidarité entre chacun-es, actif-ves ou retraité-es, selon ses revenus, et hors de toute logique marchande, de concurrence, ou de profit : quel est ce modèle du 100 % sécu ?

Qu'en est-il de l'avancée des discussions sur le sujet au niveau national? Quelles évolutions en cours?

23 Janvier 2024

L'impact de la réforme des retraites

De 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Maison des association à Tulle

Place de la Bride

Stage organisé avec l'intervention de **Aurélie Gagnier** militante nationale FSU, membre de la FSSSCT ministérielle.

⇒ **Le matin : Les retraites : un choix politique**

Les grandes dates, les évolutions

Les différences public/privé

Focus sur les enseignants

Le système des retraite: son financement, les mandats de la FSU

⇒ **L'après midi: connaître ses droits à pension**

Les conditions pour percevoir une pension: catégories actives et sédentaires, âge d'ouverture des droits, âge limite

Calcul de la pension: traitement indiciaire, décote, surcote

Les éléments qui s'ajoutent: majoration enfants, RAFF, NBI...

Cumul emploi/retraite

Retraite progressive

Cas particulier polypensionnés, contractuels...



Le 21 novembre 2023 des AESH de Corrèze se sont retrouvés au Collège Clémenceau à Tulle pour un stage syndical animé par le FSU SNUipp et le SNES FSU.

La journée s'est déroulée en deux temps. Le matin, deux enseignantes spécialisées et un éducateur spécialisé nous ont permis de mieux comprendre **les troubles du comportement** et nous ont donné des pistes pour nous permettre d'adapter nos accompagnements. Un échange de pratique a permis de répondre à de multiples questions et nous avons pu mettre en avant les difficultés quotidiennes de nos accompagnements que cela soit dans le 1^{er} ou 2nd degré.

L'après-midi était consacré aux **droits, statuts, missions, salaires** ainsi qu'aux questions d'actualité : les nouvelles missions **ARE (Accompagnant à la Réussite Scolaire)** qui viendraient s'ajouter aux missions d'AESH et d'AED au sein des établissements ainsi que la mise en place des **PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)** suite à la suppression des PIAL.

La mise en place des PAS et missions ARE fait suite à l'Acte II de l'Ecole inclusive dites « Ecole pour tous » constitue un net recul vers la professionnalisation des AESH et la création d'un corps de catégorie B de la fonction publique.

Nous restons mobilisé.es pour la défense de nos mandats syndicaux et ne manquerons pas de faire savoir au ministère que les AESH n'accepteront pas la régression professionnelle et la perte de sens de leurs missions.

Cette journée a été riche en échange, très appréciée par les collègues et a montré une belle dynamique de la part des AESH présentes.

Catherine Soares AESH SNES FSU

Dès la fin de la 2^e Guerre et de l'Occupation, des enseignants Corrèziens se préoccupent de trouver un lieu où les enfants pourraient « séjourner au grand air » et « être bien nourris », afin de reprendre force et bonne santé au sortir de nombreuses années de privation.

Ce projet se réalisera en 1948 grâce à l'achat, par le Département de la Corrèze sous la houlette de son Président **Hippolyte ROUBY**, de la ferme viticole de **La Martière**, dont les propriétaires, ayant subi 2 vagues de phylloxera, étaient ruinés...

L'aventure des « colos » pouvait commencer. Celle des classes de mer, mises en place avec l'aide des **PEP**, attendra 1975.

L'histoire de l'ODCV se poursuit en 1964 avec la location d'un terrain au lieudit « Le Biollay » à **Chamonix** pour y installer un camp d'été. Il faudra attendre 1970 pour voir achevée la construction du 1^{er} chalet, aujourd'hui chalet de Blaitière, inauguré par le Président du Département de l'époque **Jacques Chirac**, aux côtés de **Maurice Herzog**, Maire de Chamonix.

La Corrèze, terre de Présidents s'il en est, verra **François Hollande**, inaugurer La Martière rénovée dans les années 2010.

Ces rappels pour souligner l'étroite relation entre l'ODCV et le Département de la Corrèze, quelles qu'aient été les majorités politiques de son exécutif !

Durant toutes ces années, ce sont 4 générations de Corrèziens qui ont fréquenté les centres de La Martière-Oléron et des Chalets des Aiguilles de Chamonix. Des élèves, bien sûr, au travers des classes de découvertes, des séjours d'intégration, mais aussi les enfants des colos, ceux des centres de loisirs, des groupes associatifs, des familles...

Dans la dernière période, ce sont 2 500 enfants qui ont bénéficié des différents séjours !

Mais cette confiance et cette relation privilégiées entre le CD & l'ODCV semblent toucher à leur fin avec la majorité du Président **Pascal Coste**... Dans un premier temps, c'est un loyer de 100 000 € qui a été demandé à l'ODCV en 2018, pour poursuivre l'exploitation des Chalets de Chamonix, alors que l'association n'a pas de but lucratif et peine à équilibrer son budget...

En 2023, le Conseil Départemental hausse le curseur en demandant un loyer annuel de **300 000 €** pour les deux sites d'Oléron & Chamonix.

Un loyer totalement impossible à supporter par l'ODCV, sauf à diminuer drastiquement la qualité de ses séjours et dans le même temps augmenter très sensiblement ses tarifs, tournant ainsi le dos à la vocation de tourisme social et d'éducation populaire qui sont l'ADN de l'association.

Face à cette situation, et sans entrer dans les détails, l'ODCV a émis une contre-proposition au maximum de ses possibilités budgétaires, mais que le Département a rejetée, préférant lancer une « **Délégation de Service Public** » (DSP), c'est à dire, pour faire simple, une sorte d'appel d'offres à d'autres prestataires au plan national.

Bien entendu, l'ODCV s'est positionnée sur cette DSP en élaborant une réponse riche, argumentée, adaptée au cahier des charges, fidèle à ses engagements et son identité et forte d'une excellente connaissance des centres et du public ciblé.

Mais rien ne dit que ce soit cette proposition qui soit retenue par l'exécutif du Conseil Départemental lors de son rendu de décision fixé en février 2024 !

Ce serait alors la fin de 76 ans d'une association connue et reconnue par toutes les écoles et tous les collègues corrèziens ! **C'est ce que les enseignants ne peuvent pas laisser faire.**

Que toutes celles et tous ceux qui sont attachés à l'ODCV, à son histoire, à la qualité de ses prestations, à sa vocation de tourisme social, n'hésitent pas à interpeller leur **Maire** et leur **Conseiller(e) Départemental(e)** pour dire que l'ODCV doit vivre et poursuivre sa mission au service des élèves et de l'École corrèzienne !

Dominique POUGET

Le RN en tenue de camouflage.



On commence à avoir l'habitude de voir le Rassemblement National avancer masqué, mais avec sa participation

- sans que cela ait suscité beaucoup de remous...- à la marche contre l'antisémitisme du 12 novembre, un pas a été franchi.

S'agirait-il d'une mue effective consécutive au processus de «normalisation» mis en place par Marine Le Pen ?

Ou d'une remarquable opération médiatico-politique pour faire oublier le passé fortement antisémite de son parti et poursuivre sa stratégie de légitimation du RN?

Le doute n'est guère permis quand on voit ce qui se passe au niveau parlementaire.

Au delà des statistiques présentes peu brillantes de Jordan Bardella à Bruxelles, ses prises de position (à rebours du droit des femmes, de la nécessité de transition écologique, ses imprécations dénonçant l'invasion migratoire, etc...) mettent en évidence un tout autre visage du rassemblement national, moins policé que devant les médias français.

Quant au rôle du RN à l'Assemblée Nationale, s'il a investi méthodiquement les différentes fonctions parlementaires, il ne s'est jamais impliqué dans le travail de fond des commissions permanentes. Parler soit disant au nom du «peuple» (français, bien sûr) et travailler pour lui semble deux choses différentes... . Et son idéologie n'a guère changé quoi qu'il essaie de faire croire. Certains votes le confirment; il est aussi des sujets où le RN fait preuve d'une étonnante discrétion et d'une savante stratégie du silence extrêmement payante au regard de l'opinion publique; quand il ne fait pas le grand écart dans des discours qui prétendent dynamiser le clivage gauche droite.

Et tant pis si dans ce cas il ose tout, comme faire mine de jeter aux orties la proposition de retraite à 65 ans de Jean Marie Le Pen et de clamer haut et fort la revendication d'une retraite à 60 ans! Euh... enfin, ça dépend.... Pas pour tout le monde.... En fait une minorité!!!

Non le RN n'a pas changé et le désespoir ambiant dans la population, doublé d'une certaine lassitude de devoir être sur tous les fronts, ne génère pas suffisamment les mises au point nécessaires. Mais prenons garde avant qu'il ne soit trop tard.

Si jusqu'à présent la présence du RN au second tour d'une élection présidentielle n'avait que peu de chances de se traduire pour lui par un succès électoral, un pas vient d'être franchi.

On ne peut compter sur la droite pour maintenir un front républicain, d'autant que les programmes de droite et d'extrême droite sont de plus en plus proches.

Il est temps que la gauche se ressaisisse, qu'elle se donne les moyens de s'unir sur un programme élaboré en commun, respecté par toutes et tous, qu'elle joue réellement son rôle d'alternative politique crédible et redonne l'espoir nécessaire.



Choc des savoirs contre celles et ceux qui font l'école émancipatrice et démocratique

Deux mois après le lancement de la mission express « Exigence des savoirs », le ministre Gabriel Attal a détaillé ses arbitrages, le jour des résultats Pisa pour la France, pour « relever le niveau » des élèves. Au-delà de la méthode caricaturale et maintes fois appliquées d'une commission créée pour proposer des orientations déjà validées, le ministre ne tire aucun enseignement de PISA. Or, cette étude montre la dégradation nette des résultats des élèves depuis 2018 et, c'est certainement l'enseignement principal, le creusement des inégalités scolaires socialement déterminées. Ceci révèle les effets néfastes du sous-financement de l'éducation et des mesures des gouvernements successifs.

Les suppressions de postes et les sureffectifs dans les classes, la mise en œuvre de réformes diminuant les moyens et désorganisant les établissements, la priorité aux « fondamentaux » dans le premier degré sur tout autre élément de culture disciplinaire, l'absence de mesures d'exception au lendemain du COVID pour combler les écarts et les lacunes, la crise de recrutement qui s'aggrave, une école inclusive sans moyen... ces freins ont fortement contribué à la baisse du niveau global des jeunes car ils ont entravé l'action des personnels pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages au plus près de leurs besoins et les ont empêché de lutter contre les inégalités scolaires.

Après les attaques menées contre le premier degré, les réformes du lycée et de la voie professionnelle, la mise en place de Parcoursup, Gabriel Attal vise le parachèvement d'une école du tri social. Au lieu de s'appuyer sur l'expertise des professionnels, le ministre promeut la sélection des élèves dès la Sixième, avec des groupes de niveau mettant fin au collège unique ; un diplôme national du brevet conditionnant l'accès en Seconde générale, technologique et professionnelle ; des méthodes et des manuels prescrits ; des applications numériques. Les programmes seront réécrits hors de tout consensus, dès la prochaine rentrée de la maternelle au CE2, les évaluations nationales et tests de niveau devront s'imposer comme outil central du pilotage d'enseignements de plus en plus standardisés. Les manuels seront labellisés, voire imposés en CP et CE1, dans l'objectif d'assujettir les pratiques enseignantes, en lieu et place du respect de la liberté pédagogique, indispensable à la réussite scolaire.

Ces mesures ont comme point commun de ne presque rien coûter ; aucun moyen nouveau n'est créé au projet de loi de finances. Elles empêchent la poursuite de la démocratisation vers l'accès à l'enseignement supérieur. Elles annoncent aux personnels une négation de leur expertise professionnelle, un contrôle accru et une normalisation de leurs pratiques. Cette logique de caporalisation de nos métiers est en tout point incompatible avec le statut de cadres A de la Fonction publique des professeur.es et la possibilité même d'un enseignement émancipateur.

Le « choc des savoirs » sera violent et injuste pour les élèves, notamment les plus fragiles, brutal et autoritaire pour les personnels.

Nous qui faisons l'école, nous réaffirmons avec fermeté son sens et ses missions : assurer l'accès à des savoirs exigeants pour tous les élèves, développer les conditions favorables à un apprentissage collectif permettant le vivre ensemble et combattre résolument les déterminismes sociaux. Les élèves doivent pouvoir exercer leur sens critique, s'ouvrir à une pensée humaniste rigoureuse, fondée sur la raison et les savoirs qui émancipent. C'est pourquoi la FSU mobilise les personnels le 12 décembre contre la réforme de la voie professionnelle voulue pour moins d'école, moins d'enseignant-es, plus d'entreprises, plus d'externalisation des missions, et plus de management.

La FSU continuera de mener le combat pour une école émancipatrice pour toutes et tous, fondée sur le respect de ses personnels.

Annonces du ministre : retour vers le futur Gabriel Attal a choisi le jour de la publication des résultats de PISA pour rendre publique une série d'annonces prétendant aboutir à un "choc des savoirs".

Pour l'y aider, il a diligenté une mission "Exigence des savoirs" pour auditionner la communauté éducative et orienter ses annonces. Force est de constater que les mesures étaient déjà écrites à l'avance et que la parole des personnels, de leurs représentantes et représentants n'a aucunement été prise en compte. Tournant aussi le dos à la recherche en éducation voire même aux recommandations du rapport PISA, le ministre recycle les « bonnes vieilles méthodes » comme les groupes de niveaux ou le redoublement pour réformer l'école.

Pour accompagner le redoublement, des stages de réussite sont annoncés, stages qui existent depuis 2008. S'ils avaient fait preuve d'efficacité, cela se saurait.

Mais c'est aussi par les injonctions et la caporalisation des enseignantes et enseignants que Gabriel Attal se distingue dans ces annonces. L'imposition de manuels "labellisés" en français et en mathématiques va donc suppléer à la liberté pédagogique. En mathématiques, la méthode de Singapour devient la méthode obligatoire pour tout le monde. Une fois de plus, à l'inverse de ce qu'il écrit aux professeurs des écoles, le ministre ne les considère pas comme des professionnels experts de leur métier mais comme de simples exécutants.

Ces annonces et leurs conséquences sur le métier enseignant ne peuvent qu'aggraver les inégalités entre les élèves et s'apparentent à une volonté de tri social. Elles ne répondent par ailleurs en rien au cri d'alarme lancé par les personnels. La réalité c'est que les conditions de travail et donc l'enseignement se dégradent partout sur le territoire comme en témoignent les 102 alertes sociales déposées par la FSU-SNUipp dans tous les départements le 28 novembre dernier.

Des moyens sont nécessaires pour transformer l'école et combattre les inégalités. A contrario des annonces qui sont faites, il faut prévenir et non punir la difficulté scolaire.

Cela nécessite de reconstituer des réseaux d'aides, de former des PE spécialisés, de recruter des enseignantes et enseignants surnuméraires, d'alléger les effectifs par classe sur tout le territoire et dans toutes les classes, en donnant de réels moyens pour faire fonctionner l'inclusion scolaire.

Et ce n'est pas en supprimant 1709 postes dans le premier degré à la rentrée 2024 que nous y parviendrons.

La politique annoncée et le refus de prendre en compte la réalité des écoles sont les signes d'un avenir sombre pour l'école publique.

Fort des alertes sociales déposées, la FSU-SNUipp demande à être reçue en urgence par le ministère.

Pour la réussite de tous les élèves, une autre politique éducative est possible mais cela demande de l'ambition et des moyens.

Cela demande aussi de rompre avec le dogme du "c'était mieux avant" pour prendre en compte les travaux de la recherche et écouter les professionnels de terrain !



Lassitude, démotivation, désenchantement, sentiment de déclassement, le corps des chefs d'établissement n'est pas épargné par la crise profonde qui touche l'Éducation Nationale.

*Autant d'éléments développés par le snU.pden FSU lors de l'audition devant le conseil spécialisé du CSA MEN consacré aux conditions de travail, le 23 novembre 2023.**

On nous en demande toujours plus, sans doute trop, l'institution nous place en première ligne, exposés aux agressions et aux tensions dont elle est parfois à l'origine (comme pour la mise en place du pacte). Elle nous conduit aussi souvent à être le dernier recours, sans toujours nous donner les moyens ou les solutions, mais en nous laissant le soin d'en trouver ... ou pas !

Nous l'acceptons, car comme la plupart des fonctionnaires engagés pour le service public, nous faisons au mieux, pour les élèves, leurs familles et les personnels, quitte à prendre sur notre temps libre quand il en reste (1), sur notre temps de sommeil, quitte aussi à mettre en péril notre santé et nos vies personnelles. Nous avons tous et toutes dans notre entourage professionnel des collègues PERDIRE qui ont craqué ou sont en passe de le faire, qui ont changé de métier, ou qui – malheureusement – ne connaîtront jamais une retraite méritée.

Nous l'acceptons, parce que notre métier jusqu'ici faisait sens. Mais il le fait de moins en moins. Nous sommes en effet toujours dans l'urgence, passant d'une priorité institutionnelle une semaine à une autre la semaine suivante, soumis à des injonctions contradictoires (devoirs faits obligatoires en 6^{ème} mais avec des professeurs qui doivent être volontaires pour le faire, mise en œuvre obligatoire du RCD (remplacement de courte durée) avec des pactes sur la base du volontariat, etc.), des calendriers intenable, en particulier pour les examens de fin d'année, et la liste pourrait s'allonger.

Et qu'en sera-t-il du sens de nos missions quand les prochaines réformes iront à l'encontre de toutes les recherches menées depuis des décennies sur la constitution des classes, le redoublement, et que nous aurons à gérer des groupes de niveaux en collège (si l'on en croit les rumeurs médiatiques qui précèdent les annonces de décembre) et à justifier leur bien-fondé auprès des parents et des enseignants ?

Nous sommes également censés être des personnels d'encadrement, des « managers », mais **nous devenons de**

plus en plus de simples exécutants quand il s'agit de nous plier régulièrement à des directives de dernière minute, comme celle concernant les questionnaires sur le harcèlement, au risque de remettre en cause ce qui avait été construit collectivement et patiemment par nos équipes, en fonction des réalités vécues dans nos établissements. Et le pire, c'est lorsque ces directives, nous les apprenons par les médias avant d'en être informés par les différents canaux institutionnels. Espérons que le groupe whatsapp créé par le ministre ne sera pas un autre moyen pour nous « court-circuiter » !

Jusqu'à quand accepterons-nous tout ça ? Car c'est aussi parce que nous nous taisons – par peur de perdre une promotion ou une mutation -, que le ministère charge la barque, petit à petit, insidieusement, tentant de repousser les limites, espérant que le point de rupture sera frôlé et pas atteint.

Des solutions, il y en a !

D'abord, il faut **revenir à l'autorité uniquement fonctionnelle des chefs sur leurs adjoints** et permettre à l'équipe de direction d'en redevenir une. Et créer des équipes où il n'y en a pas : pas d'EPLÉ sans adjoint, sans secrétaire et agent d'accueil ! Les suppressions de postes subies depuis quelques années constituent des économies de bout de chandelle, elles ont pourtant des conséquences désastreuses sur les individus et les EPLÉ.

Ensuite, le ministère doit **arrêter de déléguer au local toujours plus de missions chronophages** (PIAL, UPE2A, direction multi-sites, etc.), très souvent non rémunérées et dont la lourdeur administrative prend sur le temps qui devrait être dédié aux élèves et aux personnels, à la réflexion et au pilotage pédagogiques. Ou alors, il faut nous donner les moyens humains et matériels pour le faire, à la hauteur du travail réel à effectuer.

Les chefs d'établissement ne doivent plus accepter que les instructions arrivent sans textes officiels réglementaires explicites, afin qu'ils puissent prendre des décisions légales et sans risque de contestations, ou de conflit local. Ces instructions, les réformes, doivent être discutées en amont, les consultations du CSE doivent être respectées (quel signal est envoyé quand un vote contre unanime ou à une forte majorité, est balayé avec mépris ?)

Le temps de travail réel doit être pris en compte, et le CET (compte épargne temps) doit être élargi au temps de travail de la semaine et des week-ends qui dépasse largement les horaires officiels pour la plupart d'entre nous.

La revalorisation et la reconnaissance salariales sont un impératif :

- Comment accepter qu'une prime de 1000 euros soit considérée comme une revalorisation quand son montant est largement inférieur à celui des autres catégories (80 euros par mois, montant inférieur à un pacte) ?
- Comment accepter que les chefs d'établissement aient des salaires nettement inférieurs à ceux de beaucoup des enseignants (agrégés, hors-classe, classe exceptionnelle, pactes, heures sup) et que la seule ouverture proposée soit le RIFSEEP, qui n'aura pas d'incidence sur le montant des pensions ?
- Pourquoi ces différences de pourcentage entre les corps pour l'accès à la hors-classe alors qu'être PERDIR est une seconde carrière, donc que nous sommes un corps plus « âgé » en moyenne, qui atteint rapidement le dernier échelon de la classe normale avant d'y stagner très long-

temps, sans perspective autre que de toucher la GIPA (prime pour compenser la perte de salaire par rapport à l'inflation) ou de changer d'établissement pour avoir une catégorie supérieure et donc une prime qui, au final, ne sera pas reprise à la retraite ? Quel pourcentage de personnels de plus de 50 ans n'a pas la hors-classe en comparaison avec les enseignants et les inspecteurs ? Combien de PERDIR partent à la retraite sans la hors-classe alors que cela devient rarissime chez les enseignants, un PERDIR y perdant donc à la retraite par rapport aux professeurs puisque les primes ne comptent pas ou si peu ?

L'alternative pour le ministère est claire : soit nous nous mettons autour de la table pour discuter tous ces points en priorité pour trouver un consensus accepté par la profession, soit c'est la catastrophe assurée pour le système éducatif qui continuera à voir ses cadres les plus investis le quitter. Mais peut-être est-ce le but recherché ?

Mauvais usage des données personnelles des agents :

Le rappel à l'ordre des Ministères par la CNIL !



Mail de propagande du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques : La CNIL intervient

Par une délibération du 9 novembre 2023, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a décidé de rappeler à l'ordre deux ministères : le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ainsi que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le motif ?

L'utilisation des coordonnées des agents publics, à des fins de communication politique.

En l'occurrence, le gouvernement avait utilisé les données du fichier ENSAP pour envoyer un courriel aux agents publics, afin de communiquer sur le projet de loi de réforme des retraites, alors en cours d'adoption.

Le SNEPAP-FSU avait dénoncé le premier, tant le contenu du message que l'utilisation dévoyée des données des agents publics ! (cf nos communications de janvier 2023 et juin 2023 sur ce sujet)

Le SNEPAP-FSU se félicite de cette décision qui, espérons-le, invitera nos décideurs à plus de prudence avec les données de ses personnels, et plus largement avec l'expression démocratique !

Qu'il s'agisse de garantir le libre-arbitre ou l'usage de données personnelles, le SNEPAP-FSU veille à la protection des agents publics.

Collectif corrézien contre le Service National Universel



Le collectif contre le Service National Universel dont fait partie la FSU interpelle le gouvernement par l'intermédiaire de la rectrice sur le coût faramineux de la généralisation du SNU.

Madame la rectrice de l'académie de Limoges,

Depuis le 6 novembre, les inscriptions à la session 2024 du service national universel sont ouvertes cette année, les jeunes volontaires pourront choisir une des quatre thématiques d'engagement : sports et Jeux olympiques et paralympiques ; défense et mémoire ; environnement ou résilience et prévention des risques. Cette session couvre quatre séjours de cohésion possibles : pendant les vacances d'hiver, durant les vacances de printemps, du 17 au 28 juin 2024 et du 3 au 15 juillet 2024.

Par la présente, notre collectif tient à vous faire part de son opposition au service national universel ; nous avons eu l'occasion de le faire savoir lors de notre rassemblement du 7 juillet dernier devant les locaux départementaux de l'Éducation nationale à Tulle.

D'autre part, comme l'a relevé monsieur Jean_Claude Raux député, rapporteur du volet « sport, jeunesse et vie associative » sur le projet de loi de finances pour 2024, les politiques de jeunesse doivent avoir pour objectif d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté. Elles doivent viser à **l'émancipation des jeunes** et non à leur « domestication ».

Par ailleurs « le coût d'un séjour de cohésion est d'environ 1 400 euros par jeune. Ce montant couvre les dépenses d'hébergement, de fonctionnement courant des centres, d'organisation et de mise en œuvre des activités ainsi que les coûts de formation. En se fondant sur le même montant unitaire, l'extension à l'ensemble d'une classe d'âge coûterait 1,12 milliard d'euros. Certes, il convient de tenir compte des économies d'échelle que pourrait produire le dispositif, mais le montant ne saurait, en état de cause, être inférieur à **2 milliards d'euros en année pleine**, ce que les services de la secrétaire d'État Prisca Thevenot ainsi que la déléguée générale ont confirmé » au député Raux.

De notre côté, nous estimons que les sommes engagées devraient être orientées en priorité vers le service public de l'Éducation Nationale, ses personnels et les élèves.

Nous vous prions d'agréer, madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le collectif,
Henri Vacher, Président du Mouvement de la Paix de Corrèze

Organisations membres du collectif corrézien contre le Service National Universel: Ligue des Droits de l'Homme, Parti ouvrier indépendant démocratique, Mouvement Jeunes Communistes de France, Parti communiste français, Fédération syndicale unitaire, Mouvement de la Paix, la Voix Lycéenne, Cap à Gauche 19, SUD Éducation, Union Locale CGT Brive, Gauche Républicaine et Socialiste, Union communiste libertaire Limousin, Groupe Limousin de l'UPF

contact : mouvementdelapaix19@gmail.com

copie : Monsieur le Préfet de la Corrèze

La CGT, FSU et Solidaires continuent de lutter contre France Travail et les sanctions contre les allocataires du RSA

Communiqué de presse intersyndical



Le projet de loi pour le soi-disant « plein emploi », qui crée notamment France Travail, a été soumis au Conseil Constitutionnel par des député·es de gauche. La CGT, FSU et Solidaires déposent une contribution volontaire au Conseil pour continuer de combattre cette attaque contre les personnes en situation de précarité, d'une violence inégalée, qui s'inscrit dans une suite de réformes toutes plus destructrices les unes que les autres pour leurs droits.

Nous faisons valoir que la condition d'effectuer 15h d'activité minimum pour bénéficier des prestations versées par France Travail (RSA, AAH et assurance chômage) porte une atteinte majeure aux principes de solidarité, de respect de la dignité, et de droit à la sécurité matérielle garantis par les textes fondamentaux. Cela est d'autant plus vrai que le législateur n'a pas pris la peine de préciser ce qu'est une « activité », et qu'il est clair que l'objectif à peine dissimulé est de fournir de la main d'œuvre quasi gratuite aux entreprises, le RSA étant financé sur fonds publics et prend le risque de supprimer le RSA, auparavant considéré comme le minimum pour survivre.

Nous contestons aussi les dispositions relatives aux personnes en situation de handicap, qui sont totalement dépossédées de leur vie privée et de leur choix du milieu, ouvert ou protégé, dans lequel elles peuvent ou veulent travailler. En outre le non-respect des données de santé, transmises automatiquement aux employeurs, est source de potentielles lourdes discriminations.

Nous espérons que le Conseil Constitutionnel réalisera la gravité des atteintes aux droits fondamentaux présentes dans le projet de loi pour le plein emploi, et le censurera en conséquence.

Quoi qu'il advienne, nous continuerons de nous battre pour les droits des travailleur·ses, précaires et privé·es d'emploi.

Mais où est donc passée la nation de sportifs et sportives ?

Constats partagés lors de la 4^{ème} semaine de l'EPS lancée par le SNEP-FSU.

À 8 mois des Jeux Olympiques et Paralympiques, la promesse du président de la République marque toujours le pas. Pire, des politiques publiques ne corrigent pas voire augmentent les inégalités d'accès aux pratiques physiques sportives et artistiques. S'il n'est plus à démontrer l'importance pour chacun-e de pratiquer, s'il l'est encore moins que c'est à l'école que tout commence, force est de constater que rien de conséquent depuis 2017 n'a été entrepris.

Ce ne sont pas les 30 minutes d'activités quotidiennes ou les deux heures de sport supplémentaires au collège, animés par des clubs pour quelques-uns, qui risquent d'enclencher une nouvelle dynamique. Alors même qu'à long terme on nous parle d'exigence des savoirs, on envisage une réforme de la formation des enseignant-es qui en amenuisera la maîtrise, aucune refonte des programmes n'est envisagée, les certifications n'ont pas été revues...

Le gouvernement et le ministère, au lieu d'inventer des dispositifs qui ne fonctionnent pas, seraient bien avisés de suivre les parlementaires, qui dans deux rapports portent la question de l'augmentation des horaires d'EPS, et proposent une évaluation pour le DNB, ou encore la Défenseure des droits de l'enfant, qui après une large consultation de ces derniers, recommande également une augmentation de ces horaires, accompagnés d'une amélioration significative des conditions de pratique (installations sportives...).

À trop faire la sourde oreille, on passe à côté d'enjeux essentiels, et c'est ce que partout sur le territoire le SNEP-FSU a porté lors de cette semaine de l'EPS. Organisation de stages, de débats, de colloques, de rencontres diverses et variées, ont émaillé la semaine, pour porter haut et fort la revendication de 4 heures d'EPS sur l'ensemble de la scolarité.

Le temps des discours est passé, il nous faut maintenant des actes forts et du courage politique !

Pour une jeunesse plus sportive : tout commence à l'École !

Il est reconnu que l'activité physique est indispensable au développement physique, cognitif et à la socialisation. La pratique physique et sportive émancipe, est source d'émotions, permet d'agir sur son environnement et ouvre les portes de la culture sportive et artistique.

De nombreuses études montrent que les jeunes sont de moins en moins actifs. Seuls 13% réalisent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (1h d'activité physique par jour). Quand la sédentarité augmente, les conséquences sont sans appel : les capacités physiques et cardio-vasculaires diminuent.

Il est donc essentiel, dès le plus jeune âge, que les jeunes se confrontent aux apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques. C'est une des conditions de leur investissement futur dans les clubs sportifs et associations. L'EPS permet à tous et toutes, sans discrimination et sur tout le territoire, dans le cadre d'un enseignement obligatoire, d'accéder à ces apprentissages essentiels.

Pourtant, depuis 2017, année de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024, la place de l'EPS et du sport scolaire ne cesse de se dégrader dans notre pays. Les dispositifs gouvernementaux (2 heures de sport en collège, Activités Physique Quotidienne en primaire) ne sont pas à la hauteur des enjeux et concernent une minorité d'élèves.

A la veille des JOP, nous, signataires, demandons le développement de l'EPS de la maternelle à l'université (horaires, équipements, recrutements, sport scolaire...), du sport scolaire et du service public du sport en France.

Je signe la pétition!

<https://www.change.org/p/pour-une-jeunesse-plus-sportive-tout-commence-a-l-ecole>

#SportNégligéVieÉtudianteEnDanger

Une alerte lancée par le collectif STAPSLIMOGES

Pour que les activités physiques et le sport soient pris en compte à l'UNIVERSITE de LIMOGES !

Pour une meilleure qualité de vie des étudiants et des enseignements de qualité.

Nous, **étudiants** de l'Université de Limoges et **membres du corps enseignant STAPS**, alertons l'opinion publique concernant les conditions de pratique des activités physiques sur le site de la Borie :

Depuis plusieurs années, les **équipements sportifs** de l'Université, utilisés non seulement par les départements STAPS, mais aussi par les étudiants d'autres filières dans le cadre du (Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPS), connaissent une **dégradation progressive qui atteint aujourd'hui des niveaux particulièrement alarmant** : terrain de football en stabilisé impraticable par temps de pluie et excessivement sec lors des périodes arides, terrain de rugby présentant de nombreux trous et autres irrégularités, piste d'athlétisme dégradée, parsemée de trous et recouverte d'une mousse glissante, gymnase au plafond défectueux (infiltrations, chutes de plaques, etc.), au parquet endommagé et aux vestiaires fermés, prétendument pour cause de Covid-19...

Bien plus qu'une simple question de confort, ces éléments, pourtant reconnus par les responsables de l'Université, remettent en cause la possibilité de pratiquer dans de bonnes conditions et constituent **une mise en danger des étudiants**. Ces conditions inacceptables requièrent une intervention immédiate afin de créer un environnement sûr et propice à l'épanouissement académique et sportif de tous les étudiants.

Ces éléments s'inscrivent par ailleurs dans un contexte de **pénurie généralisée du fonctionnement de l'Université**, en termes de postes d'enseignants-chercheurs, de salles de cours, de moyens administratifs, etc., dont le département STAPS est particulièrement victime. Dans ce

cadre, le **directeur du SUAPS et la directrice du STAPS Limoges ont présenté leur démission** afin de protester contre le **manque de considération** de l'équipe présidentielle actuelle (notamment la **vice présidente de la vie étudiante, le vice président du conseil d'administration**), du doyen de la faculté des sciences et techniques et des équipes présidentielles successives concernant la pratique des activités physiques et la formation aux métiers du sport en général ; alors même que la perspective des JOP de Paris 2024 devrait constituer l'occasion de faire du sport un levier de cohésion sociale.

Si la dégradation des équipements sportifs s'inscrit sur le long terme, certains moyens existent pourtant pour améliorer la situation. En effet, chaque étudiant quand il s'inscrit à l'Université (quelle qu'elle soit) contribue à la vie étudiante à hauteur de 100€ par an (fond CVEC). France Université préconise que 15% de ces fonds soit fléchés pour le soutien au sport. **La vice-présidente vie étudiante de l'Université de Limoges s'y oppose fermement** alors même que cela pourrait impulser des projets sportifs pour tous et pourrait participer à financer la rénovation des installations sportives dont certaines sont maintenant vétustes et dangereuses.

La santé des étudiants est ainsi mise à mal, ainsi que la qualité de vie et de travail à l'Université de LIMOGES aussi.

Votre soutien est essentiel. Unissons nos forces pour faire de notre université un lieu où l'excellence académique et sportive ne connaît aucune limite. Rejoignez-nous dans cette action en demandant que les équipements sportifs de l'Université de Limoges bénéficient d'un plan pluri-annuel de financement, que le STAPS bénéficie de moyens en ressources humaines et matériels profitant à l'ensemble de la communauté universitaire !



Je signe la pétition!

<https://www.change.org/p/sportnégligévieétudianteendanger>



Fiches de service: C'est un HOLD UP !

En cette rentrée, notre ministère nous inflige une situation inédite. En effet, sans aucune information préalable, de nombreux enseignant.es de l'Enseignement Agricole Public intervenant dans les classes de Bac Pro rénovés ont vu leurs fiches de service trafiquées en ce début d'année et constatent de devoir soit travailler plus, soit accepter une réduction de leur rémunération.

Cette décision, prise sans consultation, reflète un mépris flagrant envers les enseignant.es et leurs représentant.es. Le nouveau calcul du temps de travail, instauré à la dernière minute, forcerait les enseignant.es à "travailler autant pour gagner moins" ou "travailler plus pour simplement gagner autant". Cette mesure, débutant dès cette rentrée 2023 dans certaines régions, constitue une attaque directe contre la profession, et cela alors même que les enseignant.es français.es comptent déjà parmi les moins bien rémunérés de l'OCDE.

Clairement, il s'agit de payer moins aujourd'hui et demain la pluridisciplinarité et les stages collectifs pour les enseignant.es au détour d'une réforme pédagogique. Certain.es enseignant.es risquent de perdre jusqu'à 200 euros par mois, là où d'autres se sont vus attribuer une classe en plus pour une rémunération équivalente. Cela témoigne clairement de l'indifférence gouvernementale envers leur engagement au quotidien au service de l'éducation et finit d'anéantir le peu de mesures prises en faveur du pouvoir d'achat. Et cela, nous le refusons !

Malgré des échanges bilatéraux, l'inflexibilité persiste, menaçant non seulement le statut des enseignant.es mais aussi

l'organisation et l'efficacité du service public d'éducation.

L'intersyndicale dénonce cette manipulation et exige la correction immédiate des fiches de service pour préserver l'égalité de traitement des enseignant.es et certainement pas "des compléments de paye" parce que politiquement la position n'est pas tenable, en dépit du fait que cette nouvelle règle de gestion inique serait néanmoins généralisée dès la rentrée 2024.

Un préavis de grève avait été déposé pour le 14 novembre 2023, témoignant de la détermination des enseignant.es à défendre leurs droits et à se faire respecter !

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du [CNEA](#), l'injustice envers les enseignant.es ne restera pas sans réponse. L'éclat de l'éducation persiste malgré les nuages, porté par celles et ceux qui refusent de voir son avenir assombri par des politiques injustes et méprisantes. **Par cette déclaration liminaire, l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public revendique le boycott de cette instance et de celles qui suivront en réponse au mépris subi par nos collègues. La grève du 14 novembre a été déclarée au nom des personnels, avec la demande urgente d'une correction immédiate des fiches de service et d'une audience avec vous.**

Soyez assuré de notre détermination à défendre les droits des enseignant.es.

Nous le réaffirmons ici, il s'agit ni plus ni moins que d'un HOLD UP et nous ne l'accepterons pas !

Monsieur le Ministre, il va maintenant falloir préciser vos intentions politiques !

Il est des moments qui semblent suspendus dans le temps, des moments à part... mais auxquels on préférerait échapper. C'est à l'un de ces moments improbables, presque « lunaires », qui, en fin de compte, ne fait que renforcer le sentiment de révolte qui a été vécu par la délégation intersyndicale lors de sa rencontre, le 14 novembre 2023, avec le Cabinet du Ministre, le [DGER](#) et son adjoint dans le cadre de la journée nationale de grève sur les « fiches de service » des enseignant.es !

De la difficulté à entendre... à défaut de vouloir écouter

Si on avait encore un doute sur la volonté d'avoir un échange de fond pour sortir du borbier dans lequel nos lycées ont commencé à s'enfoncer, il a été rapidement levé !

D'emblée Madame la Directrice adjointe de cabinet et ses collègues ne disposaient que d'une heure car devant « enchaîner avec une audition au Sénat ». Il est vrai qu'après avoir reçu le préavis le 23 octobre, consacrer une heure de son précieux temps, le jour de la grève, pour écouter les revendications à défaut de vouloir les entendre, cela relève de l'effort dans un ministère dont 60 % des agent.es travaillent dans et pour l'enseignement agricole !

Ensuite, il a été nécessaire de préciser à Madame la Directrice adjointe de cabinet que l'objet de la grève ne portait pas sur la rénovation de la voie professionnelle elle-même, mais sur la volonté de la DGER d'imposer unilatéralement une nouvelle règle de gestion pour compter les heures de pluridisciplinarité en bac pro rénové et ses incidences sur les

Sans doute que la lecture du préavis n'avait pas suffi. Quant aux déclarations préalables aux boycotts des deux dernières instances DGER, elles avaient manifestement tout autant échappé à l'esprit sagace de notre interlocutrice !

Puis nous en sommes venus à la règle de gestion en question.

Pour Madame la Directrice adjointe de cabinet, tout est résumé en substance en un mot comme en cent : « si les consignes avaient été mieux anticipées (entendez le passage de 28 semaines à 36 semaines pour compter les heures de pluri) alors ça se serait mieux passé, c'est ce que l'on observe dans les quelques lycées dont les proviseur-es ont su décrypter que les évolutions pédagogiques importantes comprises dans cette rénovation des programmes de bac pro impliquaient le changement de règle de calcul ». En gros, ne pas se retrouver à avoir une fiche de service refaite après la rentrée et matérialisant une baisse de sa rémunération (plusieurs centaines de collègues en ayant fait l'amère expérience), ben... c'est plus douloureux que d'être passé-e au laminoir avant l'été, avec une classe de plus à prendre en charge ou un peu moins d'heures supplémentaires au bout de la ligne !

Pour Madame la Directrice adjointe de Cabinet tout ça n'est finalement qu'une affaire de « technique », le bac pro rénové ayant vu par ailleurs la pluridisciplinarité renforcée – ce qui est factuellement faux, son volume a juste été réparti différemment entre matières techniques et générales et les heures ne sont pour l'essentiel plus fléchées, mais ne cherchez pas d'horaires en plus vous n'en trouverez pas, sachant qu'aujourd'hui financer deux professeur-es devant les élèves pour faire une pluri relève de la prouesse financière... Et encore, il a fallu s'employer et faire manifestement marcher la boîte à idées. En effet, la DGER n'est une fois de plus pas parvenue à démontrer le lien entre cette « réforme pédagogique matricielle » et cette nouvelle règle de gestion « implicite, en creux » (sic).

L'explication du DG a ainsi tourné court, s'embourbant entre semaines dites blanches, de cours, de stages collectifs et de stages en entreprise... Bref, ce qui caractérise en fait l'ensemble des référentiels de l'EA (du [CAP](#) aux [BTS](#) en passant par les STAV) !

La réalité est sans aucun doute plus crue : le coût de cette réforme s'est manifestement révélé supérieur à ce qui était prévu... dit autrement comment financer une semaine de stage collectif en plus, retranché du nombre de semaines initial en entreprise quand on annonce une réforme à moyens constants... Et bien qu'à cela ne tienne... la DGER innove en faisant financer à l'ensemble de l'équipe enseignante (en les payant moins) les heures d'intervention de deux collègues dans le cadre de cette semaine de stage collectif supplémentaire ! Mais comme le dit avec conviction Madame la Directrice adjointe de Cabinet, « l'administration a reconnu ses erreurs c'est déjà important ». Après, que les explications de cette nouvelle règle de gestion qui conduit les enseignant.es pour le même volume de pluri à être moins rémunéré.es, n'aient pas convaincu, c'est autre chose. Sachant que pour le DGER lui-même cela a nécessité plusieurs « rétrolectures » (sic) avec ses services durant l'été pour enfin le 30 août faire passer une consigne orale explicite, on est censé comprendre que c'est compliqué pour tout le monde !

NON... et là il n'y a même pas eu de « mais » !

Aucune intention politique... mais quand même...

Ainsi, dans le petit monde de Madame la Directrice adjointe de Cabinet, tout ceci relèverait presque de la « faute à pas de chance »... Pourtant à l'heure des comptes, le refus sinon de répondre, en tout cas d'assumer de prendre des positions affirmées de Madame la Directrice adjointe de Cabinet sur trois questions simples mais essentielles que l'Intersyndicale lui a posées démontre tout autre chose...

Le Cabinet du ministre de l'Agriculture assumerait donc de contrevenir au droit et à la réglementation en vigueur ?

NON... mais s'il le faut on va modifier la circulaire Mayajur de 2004 – sachant que le DGER adjoint avait indiqué lors d'une séance d'échange sur les fiches de service enseignantes le 16 octobre dernier que si on ouvrait ce chantier c'était des mois de travaux pendant lesquels ses services devraient interrompre tout le reste, y compris les rénovations en cours de l'ensemble des référentiels de l'EA... ça promet !

Le Cabinet du ministre de l'Agriculture considérerait donc clairement que les enseignant.es de l'enseignement agricole doivent travailler davantage pour être payé-es pareil ?

NON... mais cette nouvelle règle de gestion (qui conduit pourtant mécaniquement, mathématiquement à cela, car X divisé par 36 fera toujours moins que X divisé par 28) sera mieux « accompagnée », « expliquée » et « anticipée » quant à sa mise en œuvre pour la rentrée 2024, évitant ainsi l'incompréhension et les inégalités de traitement observées en 2023 !

Le Cabinet n'aurait donc rien à dire quant aux contradictions politiques majeures qui sautent pourtant crûment aux yeux si cette mesure venait à être maintenue,

car comment afficher qu'on entend moins bien rémunérer les professeur-es engagé.es dans des séquences pluridisciplinaires pourtant parmi les plus exigeantes en temps et en conception dans le cadre des enseignements dispensés dans nos lycées agricoles et prétendre améliorer l'attractivité des métiers enseignants, revaloriser leur rémunération et relever le défi de former 30 % d'élèves et d'étudiant.es en plus aux métiers de l'agriculture ?



Le 17 octobre, le Ministère a dévoilé son projet pour la classe de terminale bac professionnel. Le 29 novembre le texte était proposé à l'ensemble des organisations syndicales lors de la Commission Spécialisée des Lycées.

Il prévoit la suppression de 2 heures hebdomadaires en classe de seconde et première bac pro.

De plus, en proposant d'avancer les épreuves du bac professionnel au mois de mai, ce sont 4 semaines de formation à ce diplôme que le ministère entend supprimer.

Au total c'est l'équivalent de 7 semaines de cours et de 203 heures sur les 3 ans de la formation qui disparaissent.

Les réformes précédentes (bac pro 3 ans, réformes Blanquer etc.) ayant déjà détruit de nombreuses heures disciplinaires en enseignement général, ce sont à leur tour les disciplines d'enseignement professionnel qui subissent les plus grosses pertes : 85 heures seraient supprimées en terminale.

Alors que l'idée même d'épreuves anticipées a fait les preuves de son inanité au lycée général et technologique, et a été vite abandonné, c'est de ce modèle que s'inspire encore le gouvernement, qui s'entête à vouloir le mettre en œuvre au LP.

Un parcours « différencié » à l'issue des examens conduirait à séparer les élèves en deux groupes : ceux qui souhaiteraient poursuivre leurs études resteraient en classe, pour suivre des cours au contenu encore flou. L'autre groupe, celui des élèves désirant s'insérer dans la vie professionnelle, effectuerait un stage de 6 semaines (en plus de 6 semaines de Période de Formation en Entreprise obligatoires pour tous).

Les PFMP et stages étant rémunérées, on peut vraiment s'interroger sur ce que sera le « libre » choix de l'élève, entre 6 semaines d'entreprise supplémentaires ou de cours qui ne s'apparentent ni à des cours de bac pro (puisque les épreuves sont déjà terminées) ni à des cours de BTS.

S'il s'agit d'une remédiation, si l'on considère que les élèves ont besoin de renforcer leurs savoirs fondamentaux ou leur méthodologie, pourquoi supprimer 4 semaines de cours ?

Pour terminer l'année, les élèves reviendraient fin juin pour passer un oral de projet (dont les modalités d'organisation ne sont définies par aucun texte réglementaire) et l'épreuve de PSE, dont les derniers cours remonteraient donc au mois d'avril.

On a déjà pu constater au LGT qu'un tel aménagement des épreuves ne peut engendrer que décrochage, absentéisme et échec. Pourquoi le reconduire au LP ?

Une telle réforme ne vise pas à une meilleure scolarité des élèves du lycée professionnel. Elle n'a pour but, comme les précédentes, que de calquer toujours davantage le fonctionnement du LP sur celui du CFA, en supprimant des heures de cours, en augmentant les périodes de stages, et en annualisant le service des enseignants.

L'ensemble des organisations syndicales FSU, ainsi que le SE-UNSA, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SGEN-CFDT, Fep-CFDT, SNALC, Sud éducation, SNEC-CFTC, CNT-FTE et la FCPE ont dénoncé d'une seule voix et avec force ce texte. Elles ont exigé du ministre qu'il renonce à présenter ces textes au Conseil Supérieur de l'Éducation le 14 décembre.

Le SNUEP-FSU refuse donc cette réforme et les « aménagements » qui l'accompagnent. Il appelle les personnels et les parents d'élèves à rejoindre toutes les actions qui pourraient être entreprises pour lutter contre ces projets

L'ensemble des organisations syndicales et la FCPE claquent la porte de la commission spécialisée des lycées!



Nos organisations syndicales FSU (SNUEP, SNES, SNEP), SE-UNSA, SNETAA-FO, CGT Éduc'ation, SGEN-CFDT, Fep-CFDT, SNALC, Sud éducation, SNEC-CFTC, la CNT-FTE et la FCPE réunies en commission spécialisée des lycées ce mercredi 29 novembre ont dénoncé d'une seule voix et avec force le texte relatif à la transformation profonde des trois années de cursus bac pro et exigent du ministre qu'il renonce à présenter ces textes au Conseil supérieur de l'Éducation du 14 décembre 2023.

En l'état, ce texte induit des pertes lourdes en termes d'horaires disciplinaires pour les élèves : suppressions de deux heures hebdomadaires en seconde et première, de 4 semaines de cours en terminale soient un total de 203 heures sur les trois ans du bac pro, l'équivalent de 7 semaines d'enseignement. Pour le ministre, le « choc des savoirs » en lycée pro s'illustrerait donc par moins d'école et plus d'entreprise.

Alors que les épreuves professionnelles représentent de gros coefficients pour l'obtention du diplôme, 85 heures d'enseignement professionnel seraient supprimées en terminale.

Le parcours distinct organise une inégalité de réussite aux épreuves, risquant aussi d'augmenter le décrochage de fin de parcours et de baisser le taux de réussite des jeunes au diplôme : certains élèves maintenus en lycée bénéficieront de la proximité de leurs enseignant-es quand celles et ceux en stage seront privé-es de période de révision.

Tous ces bouleversements auront aussi un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçants en lycée professionnel.

Des questions majeures et centrales pour organiser la rentrée 2024 ont été posées et sont restées lettre morte faute de temps de la part des services pour rédiger des textes précis. Ainsi, on ne sait pas aujourd'hui les modalités d'organisations de l'oral de projet qui nécessitera un texte réglementaire, nous n'avons pas en main non plus la note de service concernant les parcours différenciés.

Face à cette précipitation et à l'absence de modalités claires de mise en œuvre que représentent l'ensemble de ce projet, l'intersyndicale unitaire des lycées pros FSU (SNUEP, SNES, SNEP), SE-UNSA, SNETAA-FO, CGT Éduc'ation, SGEN-CFDT, Fep-CFDT, SNALC, Sud éducation, SNEC-CFTC, CNT-FTE et la FCPE s'adressent solennellement à M. le Ministre Gabriel Attal afin qu'il renonce à ces projets et qu'il engage de véritables concertations au sein du ministère de l'Éducation nationale avec l'intersyndicale et la FCPE pour renforcer la voie professionnelle scolaire.



« Choc des savoirs » : une vaste réforme contre le collège

Mardi 05 décembre 2023, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ses arbitrages parmi les préconisations du rapport remis par la mission expresse « Exigence des savoirs » installée le 5 octobre dernier. Le nom même de cette mission disqualifie les savoirs actuels, considérés par le ministère comme insuffisamment exigeants.

Après une consultation menée au pas de charge et de manière orientée (questionnaire aux personnels biaisé et sans validité statistique), le ministre Gabriel Attal déroule un ensemble de mesures censées redresser les résultats des élèves en constituant un « choc des savoirs ».

Derrière l'effet des annonces le jour des résultats PISA pour la France, le projet du ministre de l'Éducation nationale, dans les pas de Jean-Michel Blanquer et dans la ligne politique d'Emmanuel Macron, est celui de l'exclusion d'une partie de la jeunesse. Groupes de niveau, DNB érigé en barrage ne permettant pas à l'ensemble des élèves d'accéder à une des trois voies du lycée...

Le ministre annonce aujourd'hui des moyens mais où sont-ils ? Il n'a prévu aucun budget pour la rentrée 2024 dans le cadre du projet de loi de finances. Ce sont bien des annonces sans aucun moyen, sauf à supprimer des disciplines scolaires ce que le SNES-FSU n'acceptera pas ! Des annonces sans ambition non plus, si ce n'est esquiver le défi de la hausse du niveau de la qualification.

Depuis 2017, près de 8 865 emplois de professeurs ont été supprimés dans le second degré public. La France a les classes les plus chargées d'Europe en collège et en lycée. Le plan annoncé par le ministre ne permet pas de sortir des difficultés que les personnels rencontrent au quotidien pour faire réussir tous les élèves. Aux problèmes réels vécus dans les établissements, qu'il n'a fait qu'aggraver, le gouvernement répond par l'idéologie.

Le collège du tri est en marche !

Après l'éclatement du groupe classe au lycée, la réforme du collège prend la même direction en généralisant les groupes de niveau en mathématiques et en français. Cette commande ministérielle était déjà annoncée dans le discours de G. Attal le 5 octobre dernier, à l'occasion de la journée mondiale des enseignant.es. Les dés étaient donc jetés avant même que la mission ne commence son travail.

C'est un collège de l'assignation sociale qui se dessine.

Pour le SNES-FSU, le collège est le lieu commun de scolarisation de toute une génération qui apprend à y vivre ensemble pour faire société. C'est pourquoi il faut y privilégier les mixités sociale et scolaire. C'est la position que le SNES-FSU a défendue lors de son audition par le groupe de travail Collège de la mission « exigence des savoirs ».

Le ministère et la mission arguent du faible sentiment d'efficacité des professeur-es face à la très grande hétérogénéité actuelle dans les classes. Le SNES-FSU leur a donné des clés pour résoudre ces difficultés : diminuer drastiquement les effectifs par classe de façon à ce que l'École inclusive soit effective et non plus un simple affichage, construire des programmes cohérents entre eux sans être pléthoriques, améliorer la formation initiale et continue sur le temps de service. Mais ce n'est pas là l'objectif de ce gouvernement qui ne favorise que l'élitisme tout en détournant le vocabulaire utilisé par le SNES-FSU tel que le terme de « démocratisation » pour se parer de vertus.

Après l'heure de soutien/approfondissement en français et mathématiques imposée en Sixième à la rentrée 2023 aux dépens de la technologie, un fonctionnement en groupes de niveau serait généralisé à tout le volume horaire de ces deux disciplines en Sixième et Cinquième à la rentrée 2024 puis en Quatrième et Troisième à la rentrée 2025.

Au passage, l'heure de soutien/approfondissement en tant que telle semble disparaître de la grille horaire de Sixième. Cela amènera-t-il le volume de cours d'un élève à 25 heures hebdomadaires, ce qui correspond à des économies de moyens pour le ministère ? Comme souvent, un nouveau dispositif disparaîtrait sans que les moyens prélevés pour le mettre en œuvre ne soient rendus aux établissements. La technologie sera alors plus cruellement encore passée par pertes et profits.

Quels sont les retours de terrain sur la mise en œuvre du soutien/approfondissement depuis la rentrée ? De nombreux témoignages font part de désorganisation, d'emplois du temps dégradés, du manque d'efficacité auprès des élèves, du manque de cohérence avec l'enseignement mené en classe entière, cette déconnexion d'ailleurs préconisée par le ministère. Aucun bilan objectif n'est tiré de cette nouvelle organisation mais le ministère la généralise comme si c'était une réussite. C'est le principe de l'expérimentation non scientifique, une vraie stratégie de néo management.

Des collèges ont déjà expérimenté des groupes de compétences depuis des décennies, notamment en langues vivantes et chaque fois, il a fallu faire marche arrière parce que l'usine à gaz correspondante n'apportait pas les résultats escomptés.

Certes, quelques élèves pourront changer de groupe de niveau après discussion en conseil de classe mais il ne faut pas (se) mentir, la majorité passera l'année, voire l'intégralité de sa scolarité au collège dans le même groupe.

Et pour les élèves les plus en difficulté, G. Attal propose des parcours particuliers, dans sa lettre aux personnels envoyée le 5 décembre 2023. « Ils pourraient bénéficier d'une scolarité aménagée : le volume horaire de ces disciplines [mathématiques et français] pourra être sensiblement augmenté, avec une réduction temporaire de cours dans d'autres disciplines ».

Il faudrait donc extraire les élèves de leur classe, et aggraver ainsi leurs problèmes de compréhension dans les disciplines concernées pour leur apporter davantage de soutien que celui censé être prodigué dans leur groupe de niveau habituel en mathématiques et français ? Un nouvel isolement dans un sous-groupe, autant dire une nouvelle stigmatisation ?

Et si cela n'est pas temporaire, cela signifierait que ces élèves accèderont à moins de disciplines que les autres, donc à un panorama scolaire réduit : l'apprentissage et le travail d'automatismes y occuperaient une place telle que le destin scolaire de ces élèves serait déjà scellé. Décaler voire supprimer, par exemple, l'apprentissage de la langue vivante 2 (une conclusion de la mission « exigences des savoirs ») reviendrait, pour ces élèves, à renoncer dès la Cinquième à une orientation en lycée général et technologique.

Séparer ainsi les élèves aussi jeunes ne pourra que nourrir chez eux du ressentiment, au quotidien dans des groupes et des classes où il sera difficile de maintenir la discipline.

L'éclatement du groupe classe est déjà mise en œuvre au lycée général depuis sa dernière réforme et les médias dévoilent à quel point les lycéens sont particulièrement en souffrance depuis sa mise en œuvre (pertes de repères, pression du contrôle continu et évolution dans des groupes différents tout au long de la semaine). L'éclatement du groupe classe entre en revanche dans l'idéologie d'un gouvernement néolibéral qui, à tout âge, isole l'individu face à l'État (projets d'orientation précoce, portfolio de compétences, individualisation des salaires, etc.) cassant les collectifs et s'opposant à l'émancipation des citoyens.

Et n'oublions pas les contraintes supplémentaires pour les services et emplois du temps qu'une mise en barrette d'autant de classes et d'heures vont faire peser, comme les difficultés de suivi des élèves par la vie scolaire.

Le collège modulaire impose le redoublement

Le ministre déclare vouloir « casser le tabou » du redoublement. Or cela n'en a jamais été un dans la profession bien consciente qu'il ne résout que rarement les difficultés des élèves mais aussi que le passage en classe supérieure d'élèves en très grande difficulté sans aucun dispositif d'aide perd parfois de son sens.

Jean-Michel Blanquer avait communiqué sur « *le bon sens* » qu'il y avait à rétablir exceptionnellement le redoublement, qui était auparavant autorisé exceptionnellement. Beaucoup de bruit pour rien : le résultat est resté identique et les taux de redoublement n'ont que très marginalement augmenté. La multiplication des redoublements coûterait de toute manière bien trop chère pour que le ministère l'envisage comme solution massive. G. Attal précise d'ailleurs que le passage en Sixième pourrait être conditionné à la participation de l'élève à un « stage de réussite » à la fin des vacances d'été. Le recours à ce dispositif, moins onéreux, sera sans doute plus répandu ; outre le fait qu'il sera bien souvent vécu comme une punition, ce n'est pas en deux semaines que les difficultés accumulées par l'élève seront résolues.

Pour le SNES-FSU, un redoublement s'étudie au cas par cas, après discussion avec la famille et l'élève, afin qu'il ne soit pas interprété comme une punition et que l'élève s'en empare comme d'une chance de mieux réussir la suite de ses études.

A l'opposé, l'organisation syndicale minoritaire qui a inspiré le ministre avec un projet de collège modulaire et un fonctionnement généralisé de groupes de soutien et d'approfondissement a prévu le redoublement dans une « Troisième approfondissement » comme passerelle pour les élèves qui auraient suffisamment progressé dans les classes « soutien » et qui pourraient éventuellement prétendre à une orientation en lycée général et technologique. Dans la réforme d'Attal, ce serait finalement une prépa-lycée mais cela ne change rien sur le fond : ce système creuse les inégalités scolaires et assigne les élèves en soutien à une orientation vers le lycée professionnel ou l'apprentissage.

Le projet du SNES-FSU

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, le SNES-FSU ne peut que s'opposer à la réforme ministérielle qui se profile pour les prochaines rentrées. Elle ne fera pas mieux réussir les élèves et dégradera sans nul doute les conditions de travail des personnels.

Le SNES-FSU portera son projet d'un collège de la réussite pour toutes et tous, notamment avec des conditions d'étude et de travail améliorées par une diminution très significative des effectifs de classe, prenant en compte les réalités de l'École inclusive, et par la garantie de temps réguliers de travail en petits groupes dans le cadre de programmes cohérents afin que l'aide puisse être apportée en classe et non être externalisée par manque de temps.

Avec ses annonces du mardi 5 décembre, le ministre de l'Éducation nationale pose une pièce majeure du puzzle inégalitaire.

Pour justifier ses choix, le ministère fait mentir la recherche ou s'en affranchit totalement. Elle est pourtant claire. Non, les résultats de l'école primaire ne se sont pas améliorés ces dernières années du fait des politiques éducatives menées : PIRLS, étude comparative qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit, montre au contraire un creusement des inégalités entre hors-REP et REP, où les dédoublements ont été accompagnés des pressions les plus fortes.

Non le redoublement ne permet globalement pas de lutter contre les difficultés d'apprentissage : il participe de l'enfermement dans un devenir scolaire dégradé.

Non les groupes de niveau ne permettent pas de réduire les inégalités scolaires : quand ils structurent l'organisation scolaire, ils les amplifient, et s'ils sont utilisés sur le modèle ponctuel du groupe de besoins, ils ont un effet plus faible que le travail en groupe hétérogène.

Non les manuels promus par le ministère et qui risquent d'être imposés en lecture au CP et CE1 n'ont pas fait la preuve de leur efficacité : c'est le renforcement de l'expertise enseignante qui est le levier principal de réussite des élèves et ce quel que soit le manuel qu'elle ou il choisit. Dans un article le café pédagogique rappelle l'analyse de la méthode Singapour faite dès 2017 par Rémi Brissiaud qui précisait : « Affirmer que la TFMS (traduction française de la méthode Singapour est la méthode utilisée par les élèves les plus performants de la planète relève d'une publicité mensongère ».

Attal poursuit l'œuvre de son funeste prédécesseur de mise au pas des métiers de l'enseignement. **La labellisation des manuels et leur imposition en CP et CE1 sont un fait jamais vu dans l'histoire, hors sous le ministère Guizot au 19^e et sous gouvernement de Vichy qui avait établi une liste de livres "exclusivement autorisés"**. Ce gouvernement envisage les professeurs d'école uniquement comme des répétiteurs. La liberté pédagogique, revendiquée par les enseignants concepteurs, va devenir également une lutte contre les mairies qui ne vont pas vouloir payer des manuels quand le gouvernement les fournit gratuitement.

La réécriture des programmes, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui substituera à l'acquisition d'une culture commune par toutes et tous une "culture générale" appauvrie, signe le renoncement à une école ambitieuse visant à former des citoyen-nes éclairé-es. Le poids renforcé donné aux évaluations nationales, la mise à disposition par le ministère de tests de positionnement (évoqués dans le bilan de la mission exigence des savoirs) visent à l'application du modèle dit de « réponse à l'intervention », dessaisissant les enseignant-es de leur expertise et visant à la mise en place de groupe de niveau sans le dire explicitement.

Les élèves des classes populaires vont être de nouveau les victimes de ce train de réforme visant le parachèvement d'une école du tri social. Le métier va être impacté avec des injonctions toujours plus fortes apportant perte de sens du métier. Attal l'assume, s'adressant d'abord aux « Français des classes moyennes [qui] financent par leur travail le fonctionnement de nos services publics » dont les enfants seraient, encore un mensonge, « empêchés de s'envoler ». Il renonce explicitement à l'élévation générale du niveau scolaire et à la démocratisation de la réussite scolaire : « Le taux de réussite au brevet et sans doute au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume. », dit-il.

Les annonces de Gabriel Attal ont été saluées par le Rassemblement National car validant en grande partie leur programme pour l'école...

Nous ne pouvons pas tolérer ce retour en arrière. Nous devons combattre ces propos rétrogrades et stigmatisants. Ces mesures sont celles d'un ministre ayant fait toute sa scolarité à l'École Alsacienne, elles sont méprisantes pour les élèves, leur famille et pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Plus que jamais la FSU-SNUipp doit porter son projet émancipateur et démocratisant pour l'école.